

Initiatives ministérielles

Enfin, pour répondre à la question de la députée, je dois dire que trois collègues de cette Chambre, chacun représentant un parti politique différent, ont visité l'Irak. Ils ont rapporté que, d'après ce qu'ils ont pu voir, les sanctions fonctionnaient. S'il y a des doutes au sujet des sanctions et s'il y a des échappatoires, comme l'ont prétendu la députée de Bourassa et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, la solution n'est quand même pas la guerre. Elle consiste plutôt à renvoyer la question au Conseil de sécurité pour qu'il l'étudie à nouveau et trouve où les sanctions font défaut et de quelle façon les renforcer.

• (1530)

Lorsque le Conseil de sécurité a établi les sanctions en août, il a aussi créé un comité chargé de surveiller leur application. Le comité n'a pas encore fait rapport officiellement au Conseil de sécurité, ce qu'il devrait faire. Si les opinions sont partagées sur l'efficacité des sanctions, ou s'il existe des points de passage le long des frontières iraniennes et syriennes, le comité de surveillance du Conseil de sécurité devrait se charger d'examiner le problème. Il faudrait en saisir officiellement le Conseil de sécurité qui pourra ensuite décider des mesures à prendre. Ou bien il fera d'autres recommandations pour renforcer les sanctions afin de colmater les brèches, ou bien il pourrait décider de déclarer la guerre.

À mon avis, contrairement au chapitre VII de la charte des Nations Unies, il est passé malheureusement aux mesures prévues à l'article 42 sans avoir épuisé complètement celles de l'article 41. La charte stipule qu'on ne peut recourir aux actions militaires tant qu'on n'a pas l'assurance que les moyens non militaires de régler un conflit ont été mis en oeuvre et ont échoué.

Le comité de surveillance n'a soumis aucun rapport officiel aux Nations Unies démontrant que les sanctions ne donnaient pas de résultat. Je soutiens qu'on a eu tort de décider de recourir à une action militaire avant la production d'un tel rapport.

La députée de Bourassa et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont peut-être raison de dire qu'il existe des brèches dans l'application des sanctions et qu'elles n'ont aucun effet sur les forces militaires irakiennes, mais c'est au Conseil de sécurité qu'il devrait appartenir d'en décider. Il devrait demander au comité de surveillance de lui faire rapport et prendre les mesures qui s'imposent.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, en félicitant le député de Notre-Dame-de-Grâce

de son excellente intervention hier soir et cet après-midi, je voudrais lui demander de commenter la déclaration suivante qu'a faite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en octobre dernier: «Nous ne devons pas écarter la possibilité que de jeunes soldats canadiens, hommes et femmes, ne reviennent pas dans notre pays pour célébrer, mais restent dans le Golfe pour y être ensevelis.» Cette déclaration a été faite en octobre; je demanderais au député de commenter cette position adoptée à ce moment-là.

M. Allmand: Madame la Présidente, hier, le premier ministre a fait des déclarations analogues dans son discours. Il a dit qu'une guerre contre l'Irak comportait des risques et qu'il y aurait fort probablement des victimes et des pertes de vies humaines.

Cette déclaration du premier ministre et celle qu'a faite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en octobre dernier, et dont parle mon collègue, sont des suppositions froides et cruelles au sujet de cette guerre. Hier soir, j'ai assimilé ces déclarations à un nouvel épisode de docteur Folamour. Des politiciens, des diplomates et des généraux jouent avec la vie de millions d'hommes et de femmes ordinaires qui sont envoyés à la guerre, mais eux ne risquent pas leur vie.

J'ai dit dans mon discours hier soir que, à l'époque médiévale, lorsque les rois et les princes décidaient d'aller à la guerre, ils menaient au moins leurs troupes au combat et risquaient leur propre vie en même temps que celle des gens qu'ils envoyaient à la guerre. Or, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures parlent de la perte de vies canadiennes comme d'une chose banale, d'autant plus qu'ils n'ont pas donné aux sanctions tout le temps nécessaire pour faire effet, alors que bien des gens dans le monde ont dit que les sanctions fonctionneront, qu'elles continueront de produire leur effet et qu'elles donneront encore plus de résultats au printemps et à l'été. Qu'ils parlent de la perte de vies canadiennes, de jeunes canadiens et canadiennes renvoyés chez eux dans des sacs à cadavre, m'apparaît comme une façon froide, calculée et sans coeur d'aborder toute cette question. Cela montre bien qu'ils ne sont pas en contact avec la réalité et qu'ils n'écoutent pas les Canadiens.

Ils devraient continuer de chercher des moyens pacifiques pour régler ce conflit, mais ils ne l'ont pas fait. Aujourd'hui, notre chef a demandé qu'ils tentent de faire rappeler le Conseil de sécurité pour qu'il s'entretienne avec le comité qui surveille l'application des sanctions. Si